

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 10 3 AVR 2020

DECRET N° 20 - 055/PR

Portant nomination des membres du Comité National de Coordination, du « Cadre de Gestion et de Coordination de la Crise du Covid-19 ».

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu le Décret N° 11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 Juin 2016 ;
- Vu le Décret N°20- 054/PR du 02 avril 2020, portant mise en place d'un Cadre de Gestion, et de Coordination de la Crise du Covid-19.
- Vu le Décret N°19-058/PR du 13 juin 2019, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent, sont nommées membres du Comité National de Coordination, du Cadre de Gestion et de Coordination de la Crise du Covid-19:

I- Pour le Sous-comité Logistique

- 1- Dr Youssouf Mahamoudou, Médecin chef du Service ORL du Centre Hospitalier National El-Maarouf,
- 2- Mr Nicolas Mmadi, Directeur Général du Centre Hospitalier National El-Maarouf,
- 3- Mr Djaanffar Abdouroihamane, Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé,
- 4- Mr Missubah Mohamed, Logisticien de Santé, Responsable des Achats des programmes de Santé sous subvention du Fonds Mondial,
- 5- Mr Allaoui Ismael, Président de l'ASCOBEF.



II- Pour le Sous-comité de Communication

- 1- Mr Mahamoud Salim Hafi, Directeur Général de l'ORTC,
- 2- Mr Hassane Mzé, Directeur Général RCM13,
- 3- Mr Elhad Said Omar, Directeur Général de La Gazette des Comores,
- 4- Mr Ahmed Ali Amir, Coordinateur de la Communication de la Présidence de l'Union des Comores.

III- Pour le Sous-comité chargé des Aspect Sécuritaires

- 1- Chef d'Escadron Ramadhani Mdahoma, Commandant de la Gendarmerie Nationale,
- 2- Inspecteur Général Abdel-Kader Mohamed, Directeur Général de la Police et de la Sûreté Nationale,
- 3- Chef d'Escadron Tachfine Ahmed, Directeur Général de la Sécurité Civile,
- 4- Dr Charafouddine Said Ismael, Médecin chef du Service de Santé Militaire,
- 5- Dr Chamsoudine Mohamed, Directeur de la Lutte contre les Maladies.

IV- Pour le Sous-comité chargé des Affaires Administratives et Financières

- 1- Dr Rachid Mbaraka Fatma, Conseillère du Président de l'Union, chargée de la Santé,
- 2- Mr Abdoussalami Halidi, DAF, Ministère des Finances,
- 3- Mr Hachime Ahmadi, DAF Ministère de la Santé,
- 4- Mr Soilahdine Ali Mbaé, DAF, Ministère de l'Économie.

V- Pours le Sous-comité Économique

- 1- Mr Ahmed Djoumoi, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques,
- 2- Dr Inoussa Ben Imane, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores,
- 3- Mr Abdou Nassur Mmadi, Directeur Général de l'Économie,
- 4- Mr Imame Abdillah, OPL-Ministère des Affaires Étrangères.

VI- Pour le Sous-comité Scientifique

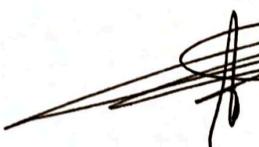
- 1- Dr Ahamada Said Fazul, Directeur Général de l'Agence Nationale des Médicaments et des Évacuations Sanitaires,
- 2- Dr Nassur Soimihi, Médecin Interniste,
- 3- Dr Mohamed Hafidhou, Médecin Épidémiologiste,
- 4- Dr Tadjidine Youssouf, Médecin Biologiste Infectiologue,
- 5- Dr Abdou Ada Mansour, Chirurgien Gynécologue,
- 6- Dr Abdulatif Hadjira, Vice-présidente de l'Ordre des Médecins,



VII- Pour le Sous-comité de Prise en charge

- 1- Dr Aboubacar Mzembaba, Médecin chef, service Pneumo-phtisiologie,
- 2- Dr Mohamed Ridhoine, Médecin chef, service Réanimation,
- 3- Dr Djabir Ibrahim, Médecin chef, service des Urgences,
- 4- Dr Said Moussa, Anesthésiste Réanimateur au Centre Hospitalier National El-Maarouf,
- 5- Mr Said Mohamed, Infirmier diplômé d'État, Major du service de Réanimation au Centre Hospitalier National El-Maarouf,
- 6- Mme Mariama Mohamed, Technicienne de Laboratoire, au Centre Hospitalier National El-Maarouf,
- 7- Mme Echata Hassane, Sage-femme au Centre de l'Hospitalier National El-Maarouf.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assouline
LE PRÉSIDENT